

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	34

Date de la convocation
6 février 2025

Numéro de la délibération
25-03

Objet de la Délibération

BiodiverCiné
2025-2026
(plan de financement)

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le six février deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Beauce-la-Romaine, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Christophe SEVIN (suppléant de Mirianne BONHOMMET – Sougy), Annick BUISSON (Gidy), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Denis PELE (Saint-Péravy-la-Colombe), Denis REIG (Bucy-St-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Aurore CARO - Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC – Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA – Rozières-en-Beauce), Marie-Françoise QUERE (suppléante de Pascal FOULON – St-Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Philippe GAUDRY (suppléant de Anna LAMBOUL – Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villerman), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE – Binas), Bruno VIVIER (Charsonville).

A donné pouvoir : Thierry BRACQUEMOND (Huêtre) à Hubert JOLLIET (Chevilly); Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés) à Alain CHAMPENOIS (Cléry-St-André).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Véronique MERCIER (Gidy), Mathieu NOËL (Bucy-St-Liphard).

Ainsi que : Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Yvon STEVEN.

Vu la délibération n° 24-05 portant sur la création d'un comité de pilotage biodiversité,

Vu la délibération n° 24-30 portant sur le cadrage du projet BiodiverCiné pour les années 2025 et 2026,

Vu le projet de convention de partenariat entre l'association Valimage et le PETR Pays Loire Beauce,

Le Président rappelle que le Festival BiodiverCiné a été déployé entre 2021 et 2024 sur différentes communes du Pays Loire Beauce avec le soutien de la Région Centre-Val de Loire via le dispositif A VOS ID et le programme européen LEADER 2014-2023.

Le Président rappelle que le comité syndical réuni le 11 décembre 2024 a acté le fait d'organiser en 2025 et 2026 de nouvelles éditions du Festival BiodiverCiné ; lesquelles se dérouleront sur trois communes par an, pendant une demi-journée sur les mois de mai/juin/juillet.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	34

Date de la convocation
6 février 2025

Numéro de la délibération
25-03

Objet de la Délibération

BiodiverCiné
2025-2026
(plan de financement)

Le Président informe que la mise en place d'un partenariat de deux ans avec l'association Valimage est nécessaire à la bonne organisation du Festival BiodiverCiné sur deux ans.

Cette convention de partenariat précise l'engagement des parties à savoir que :

- **Le Pays Loire Beauce s'engage à :**
 - Associer Valimage à la conception du projet BiodiverCiné 2025-2026 ;
 - Sollicitera et choisira les trois communes par an dans lesquelles le Festival se déroulera ;
 - Identifiera les thématiques sur lesquelles orienter le contenu des résidences de transmission, de la résidence d'artiste et des éditions du Festival BiodiverCiné ;
 - Organisera la communication autour de ces événements ;
 - Recherchera et organisera l'intervention d'expert capables d'avoir une plus-value en matière de sensibilisation des publics ;
- **L'association Valimage s'engage à :**
 - Associer le Pays Loire Beauce aux choix des artistes qui seront en résidence de transmission et en résidence d'artiste ;
 - Prendre contact avec les communes ou structures pouvant accueillir les trois éditions annuelles du Festival BiodiverCiné (après identification de ces communes par le Pays Loire Beauce) ;
 - Planifier les ateliers ;
 - Assurer le lien entre les communes, le public cible et les artistes ;
 - Mettre à disposition son matériel pour assurer l'organisation de ces événements ;
 - Rendre compte annuellement des actions entreprises pour mener à bien les éditions BiodiverCiné 2025 et 2026 ;

Le Président informe que la convention précise les modalités du financement des partenaires.

Résidence de transmission

Le Président informe que deux résidences de transmissions seront organisées avec les structures accueillant le jeune public. Ces résidences porteront sur des ateliers d'écriture de scénario, des ateliers de tournage vidéo et des ateliers de montage vidéo. Des capsules vidéo seront réalisées par le jeune public

Les dépenses liées aux résidences de transmissions seront engagées par l'association Valimage et financées par le PETR Pays Loire Beauce.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	34

Date de la convocation
6 février 2025

Numéro de la délibération
25-03

Objet de la Délibération

BiodiverCiné
2025-2026
(plan de financement)

Résidence de création

Le Président informe qu'une résidence de création sera organisée en 2026. Cette résidence vise à recruter un artiste pour réaliser un court-métrage sur la biodiversité locale. Les dépenses liées à la résidence de création sera engagée par l'association Valimage et financées par PETR Pays Loire Beauce dans le cadre du financement global du projet (voir article 7 : modalité de versement à Valimage).

Plan de financement

Président présente le plan de financement global du projet :

Dépenses		HT	Recette	
Convention avec l'association Valimage	Résidence de transmission (en 2025 et 2026)	20 000 €	Programme LEADER 2023-2027 (80%)	28 320 €
	Résidence de création (en 2026)	9 000 €	Région Centre-Val de Loire OU Pays Loire Beauce (20%)	7 080 €
Communication		1 000 €		
Ingénierie externalisée		4 500 €		
Autres		900 €		
Total		35 400 €	Total	35 400 €

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident de :

- Valider le contenu de la convention de partenariat avec l'association Valimage pour le déploiement du Festival BiodiverCiné sur les années 2025 et 2026 et notamment le plan de financement,
- Autoriser le Président, sous couvert du comité de pilotage biodiversité, à identifier et retenir des experts pour animer les balades et les débats des éditions BiodiverCiné 2025 et 2026, dans la limite des crédits proposés dans le plan de financement ci-dessus,
- Autoriser le Président, sous couvert du comité de pilotage biodiversité, à mettre en place une communication sur ce projet,
- Solliciter la Région Centre-Val de Loire via le CRST et/ou le dispositif A VOS pour soutenir financièrement ce projet,
- Autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Register des délibérations,

Frédéric CUILLEMER
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Michel FAUGOUIN
Secrétaire de séance